

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du  
Conseil Municipal du 29 Novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 29 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 22 Novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

**Etaient présents :** COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - SANS Patrick - MASSE Maryse - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - APRILE Corinne.

**Excusés ayant donné procuration :**

|                     |   |                  |
|---------------------|---|------------------|
| HOUREZ Pauline      | à | HOUREZ Dominique |
| DURAN Jean-Philippe | à | APRILE Corinne   |
| POTIEZ Régis        | à | BASSEZ Michel    |

**Absents:** SCARTOCETTI Franck - OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - EPITALON Philippe.

**Excusée :** LIBRE Dominique.

**18 h 50 : Arrivée de Monsieur SCARTOCETTI - point n°2 - vote de la Décision Modificative**

**Secrétaire de séance : NICODEME Hervé.**

## ORDRE DU JOUR

### **FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL**

1. AUTORISATION DE PAIEMENT
2. DECISION MODIFICATIVE N°2 – RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS, CORRECTION DE L'ETAT DE L'ACTIF
3. TARIFS ET BAREMES 2019
4. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE RAISMES
5. CESSIION DE TERRAIN – PLACE DE VERDUN
6. VENTE 104, RUE JULES GUESDE
7. VENTE TERRAINS RUE DE SOISSONS
8. ACHAT IMMEUBLE LEKEUX RUE DANTON
9. CESSIIONS DE VEHICULE
10. CREATION DE POSTES
11. ASSURANCE STATUTAIRE
12. PROJET ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION FRATRI
13. PROJET DE MAISON MEDICALE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CAPH
14. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION BAFA
15. PLACE DE CRECHE SUPPLEMENTAIRE
16. CONVENTION CAF / ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE »

### **DIVERS**

17. CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONVENTION POUR LE MARQUAGE DES CARREFOURS
18. CAPH – CONVENTION OPERATION « PLANTONS DANS NOS COMMUNES »
19. CAPH – CONVENTION RGPD
20. APPEL A PROJET : AMENAGEMENT DE L'EMPRISE DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL
21. SIDEN-SIAN – ADHESIONS
22. INSTALLATIONS CLASSEES – SAS LUCULLUS A PROUVY
23. INSTALLATIONS CLASSEES – STE RAFAUT A ROUVIGNIES ET HERIN
24. INSTALLATIONS CLASSEES – STE APRC A PROUVY ET LA SENTINELLE

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

**Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.**

**Monsieur Hervé NICODEME est nommé Secrétaire de séance.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 26 Juin 2018.**

## FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

### 1. AUTORISATION DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à effectuer les opérations de paiement N + 1 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019.

### 2. DECISION MODIFICATIVE N°2 – RATRAPAGE D'AMORTISSEMENTS, CORRECTION DE L'ETAT DE L'ACTIF

Vu l'avis favorable de la commission de Finances du 8 Novembre 2018, Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'apporter au Budget Primitif 2018 certaines modifications :

- Décision Modificative n°2 (annexe)
- Corrections sur exercices antérieurs - rattrapage d'amortissements
- Correction sur l'état de l'actif

### 3. TARIFS ET BAREMES 2019

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'Unanimité sur le maintien des tarifs et barèmes municipaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, comme étudié en Commission de Finances du 8 Novembre 2018.

### 4. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE RAISMES

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec la Ville de Raismes afin d'accueillir les élèves des établissements scolaires de la Ville d'Hérin à la piscine municipale Louise Poncet de Raismes pour l'année scolaire 2018/2019.

### 5. CESSIION DE TERRAIN – PLACE DE VERDUN

Le Conseil Municipal décide de retirer le projet de délibération de l'ordre du jour (en attente d'éléments complémentaires).

### 6. VENTE 104, RUE JULES GUESDE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente l'immeuble susdit loué au prix de 100 000 euro,
- De confier à Maître De Cian la négociation de la vente.

### 7. VENTE TERRAINS RUE DE SOISSONS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de plusieurs terrains rue de Soissons cadastrés section AK n° 738, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643 et 645 pour une surface totale de 2 527 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- De mettre en vente l'emprise de ces terrains répartie en 5 lots d'environ 500 m<sup>2</sup> chacun au prix de 115 euro le m<sup>2</sup> pour tenir compte des frais de déplacement des coffrets des concessionnaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document d'urbanisme nécessaire et notamment le plan d'Aménagement et de décomposition en 5 parcelles,
- De confier à Maître De Cian, notaire à Denain, la commercialisation des lots.

#### 8. ACHAT DE L'IMMEUBLE LEKEUX – 32 RUE DANTON

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- de se porter acquéreur de l'immeuble sis à Hérin, 32, rue Danton cadastré section AE n°582 pour 126 m<sup>2</sup> pour le prix de 50 000 euro auxquels s'ajouteront les frais de notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente, rédigé par Maître Pantou.

#### 9. CESSION DE VEHICULES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur la cession des véhicules communaux :

- Citroën Berlingo, immatriculé DC-516-MQ, pour le coût de 150 euro TTC,
  - Renault Twingo, immatriculé AY-057-XH, pour le coût de 150 euro TTC,
- à la SARL DUMEZ à Trith-St Léger.

#### 10. CREATION DE POSTES

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 Novembre 2018, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité, la création des postes suivants :

- 3 postes d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe,
  - 1 poste d'Adjoint d'Animation principal de 1<sup>ère</sup> Classe,
  - 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> Classe,
    - 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe, temps non complet 25 heures.
- Et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

#### 11. ASSURANCE STATUTAIRE

Par lettre du 29 août 2018, la commune a été informée de la résiliation du contrat d'assurance statutaire au 31 décembre 2018 par la société GENERALI, un appel d'offres ouvert européen a été lancé avec l'assistance technique du Cabinet Bustin.

Le Marché se compose du lot unique: Assurance Risques Statutaires

Au vu de l'obligation d'attribuer ce marché avant le 31 décembre 2018, il est proposé d'utiliser la faculté prévue au 4° et 6° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à prendre toute décision concernant la passation et l'exécution du marché d'assurance statutaire.
- à signer, l'ensemble des pièces constituant le marché d'assurance statutaire,
- à signer les avenants dans la limite de 5%.

#### 12. PROJET ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION FRATRI

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » du 08 Novembre 2018, l'Assemblée, à l'Unanimité, décide de compléter la délibération prise le 26 Juin 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter une subvention au titre du FRATRI,
- à solliciter, délivrer et signer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

#### 13. PROJET DE MAISON MEDICALE : DEMANDE DE FOND DE CONCOURS CAPH

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, décide :

- D'approuver le nouveau plan de financement présenté par l'Aménagement de la maison médicale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, délivrer et signer les autorisations d'urbanisme nécessaires,
- de solliciter dans ce cadre, le fonds de concours de la CAPH,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention dans ce cadre.

#### 14. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION BAFA

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité, Monsieur le Maire à demander le remboursement à Madame Joly Lysiane des sommes engagées par la collectivité dans le cadre de la formation BAFA soit 385,00 euro.

#### 15. PLACE DE CRECHE SUPPLEMENTAIRE

Pour faire face au succès de la structure « l'il ô marmots » et permettre l'accueil des enfants en attente d'une place, il est proposé au Conseil Municipal de financer un berceau supplémentaire, ce qui porterait à 64 084 euro brut et 37 088 euro net (déduction faite de la participation CAF/CEJ), la participation communale annuelle maximum ; soit une augmentation de 10% pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- Accepte de financer un berceau supplémentaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention.

## 16. CONVENTION CAF / ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE »

Afin de maintenir le bénéfice des prestations de la Commune dans le Cadre du Contrat Enfance Jeunesse, le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité, Monsieur le Maire à signer :

- La convention d'accès à « Mon Compte partenaire »
- Le Contrat de services pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire »
- Les différents bulletins d'adhésions nécessaires à la mise en place de cette opération.

## DIVERS

### 17. CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONVENTION POUR LE MARQUAGE DES CARREFOURS

Par délibération du 29 Juin 2018, le Conseil Départemental a approuvé de nouveau la réalisation de la totalité du marquage de guidage et obligatoire aux carrefours dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants pour la période 2018/2019.

Afin de prétendre à l'intervention du Département du Département, l'Assemblée adopte à l'Unanimité, le projet de convention proposé.

### 18. CAPH – CONVENTION OPERATION « PLANTONS DANS NOS COMMUNES »

La Porte du Hainaut organise depuis ces dernières années l'Opération « Plantons dans nos communes », La CAPH fournit des végétaux ainsi que des tuteurs, protections à lapin, et paillage quand cela est indiqué aux communes de son territoire, sous réserve que ces dernières élaborent un projet de plantation cohérent.

Afin que notre commune bénéficie de nouveau de cette opération, l'assemblée autorise à l'Unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention qui prendra effet dès la livraison des végétaux et pour une durée de 4 ans.

### 19. RGPD – DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la CAPH, le Centre de Gestion du Nord et la commune, relative à la mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données.

### 20. APPEL A PROJET : AMENAGEMENT DE L'EMPRISE DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis l'aménagement de la plaine sportive, l'emprise de l'ancien terrain de football est libre d'occupation, et devrait être reclassé en zone à urbaniser au PLUi à l'horizon 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de lancer dès à présent un appel à projet pour l'aménagement urbain de cette zone d'une superficie de 17 465 m<sup>2</sup>.

#### 21. SIDEN-SIAN – ADHESIONS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur les nouvelles adhésions du SIDEN-SIAN.

#### 22. INSTALLATIONS CLASSEES – SAS LUCULLUS A PROUVY

La SAS Lucullus de Marly a présenté une demande d'enregistrement en vue de créer une unité de transformation agroalimentaire de charcuterie et confits à Prouvy.  
Ce dossier est soumis à la consultation publique par la Préfecture du Nord et l'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité sur cette demande d'autorisation.

#### 23. INSTALLATIONS CLASSEES – STE RAFAUT A ROUVIGNIES ET HERIN

La SAS Rafaut de Villeneuve d'Ascq a présenté une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un atelier de travail des métaux sur les Communes de Rouvignies et Hérin.  
Ce dossier est soumis à la consultation publique par la Préfecture du Nord et l'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité sur cette demande.

#### 24. INSTALLATIONS CLASSEES – STE APRC A PROUVY ET LA SENTINELLE

La société APRC a présenté une demande en vue de construire et d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire des Communes de Prouvy et La Sentinelle.  
Ce dossier est soumis à la consultation publique par la Préfecture du Nord et l'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité sur cette demande.

|                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|
| DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.) |
|-------------------------------------------------------------------|

#### Décisions du Maire :

- Il a été décidé dans le cadre du projet d'aménagement d'une maison de santé, de confier à la Société CONTROLE G, rue des Archers, 59300 Valenciennes, les missions de contrôle technique, comprenant la conception, l'exécution et la réception pour un montant de 3 680,00 euro H.T. soit 4416,00 euro T.T.C et de coordination Sécurité et Protection de la Santé comprenant la phase de conception et de réalisation, pour un montant de 2 200,00 euro H.T. soit 2 640,00 euro T.T.C.,
- Il a été décidé de confier à l'Agence Grand Hainaut de la Société SUEZ EAU France SAS à Anzin, les prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux incendie de la Ville d'Hérin,
- Il a été décidé de confier à La Société ARKEAWEB à PARIS la réalisation du traitement de l'arrière des archives communales, fusion des deux inventaires papier,

migration dans le logiciel ARKE NEO et conversion des fichiers au format .CSV. pour un coût de :

- Traitement de l'arrière des archives communales : 6 100€ H.T. soit 7 320€ T.T.C
- Fusion des inventaires et migration dans le logiciel ARKE NEO : 2 400€ H.T. soit 2 880€ T.T.C.
- Il a été décidé de confier à L'association Tout Pour La musique à Valenciennes la réalisation d'un spectacle « Charly fait son Noël » à la salle des Fêtes d'Hérin, le Jeudi 20 Décembre 2018 pour 2 prestations (1 séance maternelle et 1 séance primaire) pour un coût de 1 500 euro TTC,
- Il a été décidé de confier à La Société HORANET à Fontenay le Comte, le système de gestion des activités périscolaires de la Ville d'Hérin pour un coût de :
  - Maintenance des matériels et logiciels : 1 555,00 euro HT soit 1 866,00 euro TTC
  - Assistance Téléphonique : 895,00 euro HT soit 1 074,00 euro TTC
- Il a été décidé de confier à La Société FONDASOL à SAINGHIN-EN-MELANTOIS l'étude de sol pour le projet d'aménagement d'une maison médicale rue Danton pour un montant de 4215,00 € HT,
- Suite à la résiliation par l'assureur SOFAXIS de notre garantie risque statutaire à compter du 31 décembre 2018, Il a été décidé de confier dans le cadre de la relance d'un nouveau marché, à la Société B.A.C.S. Bustin Audit Conseil Suivi, à Vieux-Condé, l'audit du contrat d'assurances statutaire pour un coût fixé à 950, 00 € HT soit 1 140,00 € TTC
- Il a été décidé de confier à EDF Collectivités - direction commerciale EDF Collectivités Nord-Ouest à Lille, la fourniture en électricité de la Fête foraine : Le contrat unique pour la fourniture d'électricité prendra effet à compter du 11 octobre 2018 pour une durée de 7 jours avec un prix fixe.
- Il a été décidé dans le cadre du marché de travaux de rénovation et de transformations intérieures de l'église St Amand à Hérin de signer un avenant avec la société MCCM à Aulnoy-lez-Valenciennes afin de procéder à la dépose de matériaux amiantés découverts lors de l'exécution des travaux de démolition des plafonds de l'église pour un coût supplémentaire de 18 650,00 euro HT,
- Il a été décidé de confier l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public de la Ville d'Hérin à l'entreprise CITEUM à Trith-St-Léger pour un montant total de 366 660.97 euro HT soit 436 279.36 euro TTC sur une durée de 4 ans,
- Il a été décidé de confier à EDF Collectivités - direction commerciale EDF à Lille la fourniture en électricité de la Mairie. Le contrat unique pour la fourniture d'électricité prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour une durée de 36 mois avec un prix fixe,
- Il a été décidé de confier à l'association Festi-Prouvy à Prouvy, la prestation d'animation prévue le 8 Décembre 2018 pour un coût de 500 euro TTC,
- Il a été décidé de confier à ENGIE Collectivités à Courbevoie, la fourniture en gaz de la maison des associations situé 6 rue Suzanne Lannoy-Blin - contrat prenant effet au 1<sup>er</sup> Décembre 2018 pour une durée de 36 mois avec un prix fixe

- Il a été décidé de confier à la Société Sotraveer à Winnezele le salage des voiries de la ville d'Hérin pendant la période hivernale 2018/2019 pour un montant d'une fourchette maximum de 24 999 euro HT,
- Il a été décidé de signer un avenant n°2 au Marché d'assurance « Dommages aux biens » avec la société SMACL à Niort afin de procéder à la mise à jour de la superficie assurée et d'assurer le matériel mis à disposition lors de l'inauguration de la plaine sportive,
- Il a été décidé de signer un avenant n°3 au Marché de « flotte automobile » avec la Société SMACL à Niort afin de procéder à la mise à jour des véhicules à assurer.

**Aucune observation n'est formulée.**

#### INFORMATIONS DU MAIRE

SIAVED - Rapport d'activités 2017

#### COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Communication, Culture du 25 Juin 2018 et du 27 Septembre 2018,
- CCAS du 6 Juillet 2018,
- Fêtes du 10 Septembre 2018 et du 23 Octobre,
- Urbanisme, Environnement, cimetière du 25 Octobre 2018,
- Finances du 8 Novembre 2018.

**Monsieur BASSEZ** sollicite des précisions relatives à la commission cimetière du 25 Octobre 2018.

**Monsieur BOITTIAUX** souhaite connaître le suivi du dossier lié à la verbalisation et au stationnement.

#### QUESTIONS DIVERSES

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.**

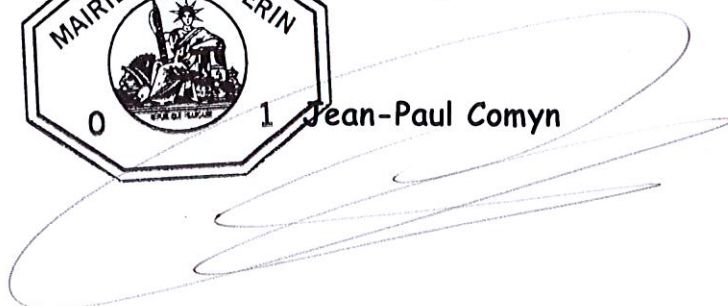
**Le secrétaire de séance,**

**Hervé NICODEME**




**Le Maire,**

**Jean-Paul Comyn**



DEPENSES

| Chapitre                                     | Nature | Fonction | Libellé                                            | Montant      |
|----------------------------------------------|--------|----------|----------------------------------------------------|--------------|
| 012                                          | 64111  | 020      | Rémunération principale                            | 10 000,00 €  |
| 014                                          | 739223 | 01       | Fonds de péréquation ressources communales interco | 6 204,00 €   |
| 86                                           | 66112  | 01       | Intérêts - rattachement des icre                   | 1 900,00 €   |
| Total des dépenses de gestion courante       |        |          |                                                    | 18 104,00    |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement |        |          |                                                    | 18 104,00    |
| 023                                          | 023    | 01       | Virement section investissement                    | -98 131,96 € |
| 042                                          | 6811   | 01       | Dot. amortissements immob. incorp. & cor           | 7 209,96 €   |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement |        |          |                                                    | -90 922,00   |
| TOTAL                                        |        |          |                                                    | -72 818,00   |

RECETTES

| Chapitre                                     | Nature | Fonction | Libellé                                            | Montant       |
|----------------------------------------------|--------|----------|----------------------------------------------------|---------------|
| 73                                           | 73111  | 01       | Taxes foncières et d'habitation                    | -20 000,00 €  |
| 73                                           | 73212  | 01       | Dotation de solidarité communautaire               | -115 000,00 € |
| 73                                           | 73223  | 01       | Fonds de péréquation des ress communale et interco | 33 482,00 €   |
| 74                                           | 74121  | 01       | Dotation de solidarité rurale                      | 3 000,00 €    |
| 74                                           | 74127  | 01       | Dotation nationale de péréquation                  | 3 000,00 €    |
| 74                                           | 744    | 01       | FCTVA fonctionnement (année 2016)                  | 2 000,00 €    |
| 74                                           | 74835  | 01       | Comp. état au titre taxe habitation                | 18 000,00 €   |
| 77                                           | 7788   | 020      | Produits except. Divers                            | 2 700,00 €    |
| Total des recettes de gestion courante       |        |          |                                                    | -72 818,00    |
| Total des recettes réelles de fonctionnement |        |          |                                                    | -72 818,00    |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement |        |          |                                                    | 0,00          |
| TOTAL                                        |        |          |                                                    | -72 818,00    |

INVESTISSEMENT

DEPENSES

| Chapitre                                    | Nature | Fonction | Libellé                                  | Montant      |
|---------------------------------------------|--------|----------|------------------------------------------|--------------|
| 16                                          | 1641   | 01       | Emprunts en euros                        | 686,12 €     |
| 21                                          | 2111   | 01       | achat de terrains nus (Novalys)          | -6 754,00 €  |
| 21                                          | 2135   | 2111     | Installations géner. agencements constru | -10 000,00 € |
| 21                                          | 2138   | 020      | Achat de maison                          | 14 000,00 €  |
| 21                                          | 2181   | 412      | Aménagement Plaine sportive              | -10 000,00 € |
| 23                                          | 2313   | 01       | Travaux ad'ap                            | -70 000,00 € |
| 23                                          | 2313   | 020      | Réhabilitation Eglise                    | 60 581,00 €  |
| 23                                          | 2313   | 511      | Aménagement Maison Médicale              | 50 000,00 €  |
| 23                                          | 2315   | 821      | Feux SIA                                 | -70 000,00 € |
| 23                                          | 2315   | 822      | Reflection trottoir rue Danton           | -45 000,00 € |
| 23                                          | 2315   | 816      | Video Protection                         | -40 000,00 € |
| 23                                          | 2315   | 814      | Rénovation Eclairage Public              | -30 000,00 € |
| 10                                          | 10226  | 01       | Taxe d'aménagement                       | 16 000,00 €  |
| 204                                         | 20422  | 01       | Subventions équipements Voirie           | 118 188,16 € |
| Total des dépenses d'équipement             |        |          |                                          | -22 318,72   |
| Total des dépenses réelles d'investissement |        |          |                                          | -22 318,72   |
| 041                                         | 2183   | 020      | Matériel de bureau et informatique       | 5 416,03 €   |
| 041                                         | 2184   | 020      | Mobilier                                 | 4 760,25 €   |
| 041                                         | 2135   | 020      | Installations générales                  | 18 649,45 €  |
| 041                                         | 21318  | 01       | Autres Bâtiment publics                  | 42 692,11 €  |
| 041                                         | 2128   | 01       | Autres Agencements                       | 138 294,83 € |
| 041                                         | 21538  | 01       | Autres Réseaux                           | 3 397,99 €   |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement |        |          |                                          | 213 210,66   |
| TOTAL                                       |        |          |                                          | 190 891,94   |

RECETTES

| Chapitre                                    | Nature   | Fonction | Libellé                                                            | Montant      |
|---------------------------------------------|----------|----------|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| 16                                          | 1641     | 01       | Emprunts en euros                                                  | 686,12 €     |
| 13                                          | 1342     | 821      | Amendes de police                                                  | -35 000,00 € |
| 13                                          | 1328     | 64       | Subv creche                                                        | -20 251,00 € |
| Total des recettes d'équipement             |          |          |                                                                    | -54 564,88   |
| 10                                          | 10226    | 01       | Taxe d'aménagement                                                 | 5 000,00 €   |
| 45                                          | 4582     |          | Opération pour compte de tiers                                     | 118 188,16 € |
| Total des recettes réelles d'investissement |          |          |                                                                    | 68 603,28    |
| 040                                         | 2802     | 01       | Amort. frais d'étude doc. Urbanisme                                | 239,20 €     |
| 040                                         | 28031    | 01       | Amortissement frais d'études                                       | -0,44 €      |
| 040                                         | 2804132  | 01       | Amortissement Bâtiments et installations - départements            | 0,01 €       |
| 040                                         | 28041512 | 01       | Amortissement Bâtiments et install - gfp groupements collectivisés | 0,01 €       |
| 040                                         | 28135    | 01       | Amort. agenc-aménag. des constructions                             | 2 280,00 €   |
| 040                                         | 281568   | 01       | Amort. autres mat. Inceodie                                        | 2 159,84 €   |
| 040                                         | 28041582 | 01       | Amort. Autres installations, matériel et outillage techniques      | -3 602,11 €  |
| 040                                         | 28181    | 01       | Amortissement installations générales, agencements aménagements    | 707,70 €     |
| 040                                         | 28182    | 01       | Amort. mat transport                                               | 1 670,37 €   |
| 040                                         | 28183    | 01       | Amort. mob. bureau et informatique                                 | 0,20 €       |
| 040                                         | 28188    | 01       | Amort. autres imm. Corporelles                                     | 3 755,18 €   |
| 041                                         | 13151    | 01       | Autres subventions groupement de collectivité                      | 28 825,73 €  |
| 041                                         | 2132     | 01       | Immeuble de rapport                                                | 42 692,11 €  |
| 041                                         | 2121     | 01       | Plantations d'arbres                                               | 138 294,83 € |
| 041                                         | 21531    | 113      | Réseaux d'adduction d'eau                                          | 3 397,99 €   |
| 021                                         | 021      | 01       | Virement de la sect* de fonctionnement                             | -98 131,96 € |
| Total des recettes d'ordre d'investissement |          |          |                                                                    | 122 288,66   |
| TOTAL                                       |          |          |                                                                    | 190 891,94   |